

**COMMUNE d'AMBERT
(Puy-de-Dôme)**

ARRÊTÉ

Monsieur le Maire d'AMBERT,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ensemble des textes formant le code de la route,
Vu la nouvelle demande présentée par l'entreprise *SMTC*, représenté par Madame Elodie BATISSE

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de travaux de fouille en traversée de chaussée et sous accotement avenue du Docteur Eugène Chassaing :

- La chaussée sera interdite à la circulation du lundi 19 octobre 2026 8h00 jusqu'au lundi 26 octobre 2026 18h00.

- Les piétons seront invités à déambuler en dehors de la zone de chantier.

Ces restrictions pourront être levées avant le lundi 26 octobre 2026 18h00.

ARTICLE 2 : Les déviations nécessaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux

ARTICLE 3 : Sur la zone de chantier et ses abords, la signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est délivrée sous réserve de se conformer aux prescriptions techniques de la permission de voirie attribuée préalablement par l'autorité compétente.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ambert, Messieurs les Gardes Champêtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AMBERT, le 7 octobre 2026

Pour le Maire absent,

Véronique FAUCHER,
Première Adjointe au Maire

